



## Dettes d'un frère ou d'une sœur

-----  
Par France23

Bonjour  
Est-ce qu'on est dans l'obligation de payer les dettes d'un frère ou d'une sœur ou d'un parent  
Merci de votre réponse  
Cordialement  
France23

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Sauf si vous avez garanti cette dette (cautionnement) ou été co-emprunteur solidaire, vous n'avez aucune obligation.

-----  
Par France23

merci pour votre réponse rapide  
cordialement  
france23

-----  
Par Rambotte

Bonjour.  
On comprend que la question est posée en dehors d'un contexte successoral où vous êtes héritier du débiteur ?